

# ASSEMBLÉE MENSUELLE

#03-2010

Lundi le 8 mars 2010

**Présent :** Maire : Michel LeBlond  
Conseillère: Rinette Parent  
Conseiller : Pierre Morin  
Conseiller : Percy Therrien  
Secrétaire: Evelyn Therrien

**Absent :** Conseiller : Lorne Ward

Le Maire LeBlond ouvrit la réunion à 20h00 par la prière.

## **03-2010(1): Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la Conseillère Parent que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Secondé par le Conseiller Therrien.

**Adopté**

## **03-2010(2): Lecture et adoption du procès-verbal #02-2010**

Proposé par le Conseiller Therrien que le procès-verbal #02-2010 soit accepté tel que présenté. Secondé par la Conseillère Parent.

**Adopté**

## **03-2010(3): Adoption des factures de février 2010:**

Proposé par la Conseillère Parent appuyé du Conseiller Morin que les factures du mois de février soient acceptées tel que présentées au montant de 14,150.75\$.

**Adopté**

## **03-2010(4) Autre dossiers administratifs :**

**(A)- Politique administrative N°2-2010 (Sécurité au Travail):**

Proposé par le Conseiller Therrien, que la **Politique N°2-2010 (Sécurité au Travail)** soit acceptée tel que présentée. Secondé par la Conseillère Parent.

**Adopté**

**B) Appel d'Offre Roche Groupe Conseil (projet #55651.002):**

Proposé par le Conseiller Morin, que le village accepte l'offre de Service de la firme d'ingénieur Roche Groupe Conseil au montant de 35,000\$ (projet #55651.002) pour la réalisation de l'appel d'offre qualitatif, pour le système d'eau potable phase II. Secondé par Conseiller Therrien.

**Adopté**

**C) Appel d'Offres Programme Efficacité NB:**

Proposé par le Conseiller Therrien, que le village demande à trois firmes d'ingénieurs un appel d'offre afin qu'une étude soit réalisée pour l'amélioration énergétique de l'immeuble culturelle et récréatif La Petite École. Secondé par la Conseillère Parent.

**Adopté**

**03-2010(5) Rapport des comités**

**A): Département voirie, eau & égouts :**

Conseiller Morin propose que son rapport soit accepté tel que présenté. Secondé par la Conseillère Parent

**Adopté**

**B): Département sécurité, bâtiment, hygiène et comités,**

Le Conseiller Therrien propose que ses rapports soient acceptés tels que présentés. Secondé par le Conseiller Morin.

**Adopté**

**C): Département des finances & évaluation des employés :**

La Conseillère Parent propose que son rapport soit accepté tel que présentés. Secondé par le Conseiller Therrien

**Adopté**

**03-2010(6) : Information général :**

Le Maire mentionne que depuis vendredi passé le village est sur un avis de bouillir l'eau. Il explique que lorsque la turbidité augmente, le système envoie automatiquement plus de chlore dans le réseau et nous espérons qu'avec l'installation du nouveau système les avis de bouillir seront éliminés.

**03-2010(7): Période des questions :**

↳ Une citoyenne s'est plainte d'une activité organisée lors du Carnaval d'hiver au sujet de la journée du samedi, et ce dans le cadre de la joute de Hockey Bottine. Le tout devait débiter aux alentours de 10h00 mais les plus jeunes ont seulement joué en après-midi. Elle ne comprend pas qu'étant donné que c'était une activité familiale, il y avait de la boisson alcoolisée qui se vendait, de dire cette citoyenne. Elle s'est aussi plainte que le Centre de Loisir (patinoire) était fermé ce même soir.

➡ Le Maire réplique que le conseil va se pencher sur la question et en discuter avec l'exécutif du Conseil des Loisirs afin de s'assurer que cela ne se reproduise pas l'an prochain.

↳ Une longue discussion s'ensuit au sujet de la modification de l'Arrêté # 32 adopté par le Conseil en avril concernant l'achat d'une résidence déjà existante. On demande s'il y a d'autres municipalités qui ont ce genre de politique

➡ Le Maire réplique qu'il ne peut affirmer, qu'il ne croit pas mais que cela incite les gens à venir s'établir dans le village.

↳ Un citoyen mentionne qu'il a entendu dire, le Maire, se fait payer un certain montant pour l'utilisation de son cellulaire. Il demande le montant défrayé pour l'année 2009.

➡ Le maire réplique qu'il reçoit beaucoup d'appels concernant les affaires municipales. Le surplus des minutes est chargé à la municipalité. En ce qui concerne le montant pour l'année 2009 l'information sera transmise à la prochaine réunion, de dire le Maire.

↳ Une longue discussion au sujet des cartes de membres vendues par le Conseil de Loisir.

**03-2010(8)** L'ajournement fut proposé par la Conseillère Parent à 21h45.

---

Secrétaire Municipale    Maire